



LES ENJEUX ET LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES MAEC

Éléments de contexte :

Cette action s'adresse à l'ensemble des agents responsables ou gestionnaires des MAEC désireux :

- d'une part de pouvoir bénéficier d'une formation approfondie sur ce dispositif qui ne fait pas jusqu'ici l'objet de formations spécifiques,
- d'autre part de renforcer leurs connaissances techniques sur ce thème, afin de pouvoir mieux s'approprier les enjeux et principes de gestion d'un ensemble de mesures très diversifiées à enjeu important pour les territoires et la durabilité de l'agriculture.

Objectifs :

S'approprier les outils techniques et réglementaires nécessaires à la gestion des dossiers MAEC

Mieux comprendre les enjeux de ces mesures pour les territoires et la durabilité de l'agriculture (qualité de l'eau, paysages, biodiversité, réhabilitation de principes agronomiques)

Connaître le contexte de l'instauration des MAE dans l'évolution de la PAC

Comprendre le principe du montage des dossiers par les opérateurs et le rôle de la DDT(M).

Connaître les instructions des MAEC.

Connaître la place du suivi évaluation pour le pilotage des MAE, et les résultats obtenus.

Public concerné :

Agents affectés en DRAAF, DDT(M), DD(CS)PP ou DR ASP, en priorité ceux concernés par le montage des dossiers mais aussi au besoin les instructeurs

Agents des établissements d'enseignement agricole (enseignants, responsables d'exploitation)

Contenu proposé :

- Éléments de contexte : évolution du dispositif jusqu'aux MAEC, évaluation des MAE en plan national et régional.

- Principes des MAEC : prise en compte des orientations communautaires, nationales et régionales, 3 types d'outils complémentaires.

- Modalités de financement et de co-financement du dispositif.

- Aides financières allouées aux agriculteurs.

- Exigences et instructions des MAEC .

- Pilotage et mise en œuvre en région du PAEC au MAEC: rencontre d'un syndicat de Bassin et d'un agriculteur

- Évaluation des dispositifs MAE au plan national et en région

Formateurs internes du MAA (ASP, DGPE), animateurs Syndicats de bassin, visites d'agriculteurs, consultant spécialiste de l'évaluation.

Durée :

2,5 jours

Nombre de participants maximum :

15 participants

Responsable pédagogique :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.
Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.
Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

formco.infoma@agriculture.gouv.fr
Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

302,50 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

NINAGP0014

